

2024



FAIRE DE L'IA UN SUJET DE DÉBAT PUBLIC ?

**APPEL AUX COLLECTIVITES POUR LA CONDUITE ET LA
MISE EN COMMUN DES CONCERTATIONS
TERRITORIALES DE L'IA ET DES ALGORITHMES**

SOMMAIRE

Ambitions et enjeux des concertations territoriales de l'IA	3
Ce qui est attendu pour participer à ces concertations	4
Avant la concertation	4
Pendant la concertation	5
A l'issue de la concertation	5
Ce qui sera fait de ces productions	5
S'engager dans cette démarche collective	6
Canevas de documentation	7
Annexe	8
Pour une démarche de concertation décentralisée	8
Ressources	8

La commission numérique commune aux Interconnectés, France urbaine et Intercommunalités de France se mobilise depuis sa création sur les enjeux politiques du numérique. Elle porte en particulier sur le « numérique responsable » la volonté de lutter contre la fracture numérique, réduire l'impact environnemental du numérique et de considérer les valeurs éthiques sous-jacentes au développement des nouvelles technologies et des usages numériques.

Loin d'être établies en vase-clos, ces réflexions trouvent un écho particulier dans le débat public parce que le numérique s'affirme comme un sujet de société et fait partie du quotidien des Français. Dans la continuité des travaux produits en 2022 par la commission numérique¹, les concertations territoriales de l'IA s'inscrivent dans la promotion d'une société civile du numérique visant à générer davantage de débat citoyen en matière de politiques numériques. Les élus locaux, à travers un communiqué de presse diffusé le 25 avril 2024², appelaient à « une grande concertation concernant les modalités d'utilisation de ces outils auprès des usagers et des agents territoriaux, et à tirer les enseignements des expérimentations menées jusqu'alors. »

L'intelligence artificielle ne doit pas être qu'une simple question technologique mais bien une question politique. Dès lors, ces concertations territoriales de l'IA visent à définir, au plus près des usagers et des territoires, un cadre éthique et juridique, mais aussi démocratique de ses usages. Elles sont la dernière étape nécessaire pour la production du manifeste de la commission numérique qui affirmera la doctrine politique des usages de l'IA par les collectivités territoriales.

Ambitions et enjeux des concertations territoriales de l'IA

Les usages du numérique soulèvent plusieurs controverses. Certes des intérêts et un pouvoir d'agir, mais aussi des impacts sociaux, environnementaux et démocratique. Par exemple, la dématérialisation, porteuse de simplification et de gains de productivité, est trop souvent synonyme d'appauvrissement de la relation humaine et de difficultés d'accès aux droits. Ou encore, l'accès à une quantité d'informations et de connaissances sans précédent d'un côté, mais aussi sont corollaires, la désinformation et un marché de l'attention. Un levier d'action pour agir en faveur de la transition écologique des territoires mais aussi des impacts matériels, sur des ressources limitées. Pour le dire autrement, le numérique génère des effets de bord que tentent de réduire les pouvoirs publics, avec des effets et des réussites encore contrastés.

Entre crainte et fascination, les nouvelles propositions d'usage de l'intelligence artificielle (IA) en général, et de l'IA générative en particulier, sont reçues de manière très diverse par les collectivités. Comment le déploiement de l'IA générative et la multiplication des algorithmes sont-ils reçus ? De quelle manière évoquer, comprendre et être sensibilisé à une matière difficile à appréhender ? Comment mieux discerner les enjeux, les répercussions, et anticiper les bénéfices, les risques, les usages ? Les collectivités locales ont une responsabilité à pouvoir stimuler davantage ce débat, fort de leur lien de proximité avec les citoyens et de leur champ d'actions.

Ces concertations portées par les collectivités volontaires sont l'opportunité d'intégrer la singularité de chaque territoire et d'explorer comment des critères sociaux, environnementaux, éthiques, en un sens, responsables, peuvent être définis collectivement au service d'une approche démocratique et contributive de la technologie et de l'amélioration du service public.

¹ [Promouvoir une société civile du numérique](#) - sous-commission « Numérique et débat citoyen » - AdCF, France urbaine et Les Interconnectés (2022)

² [Intelligence artificielle et services publics : Ne pas confondre vitesse et précipitation](#) - Commission numérique

Ce travail vise notamment à :

- 1- **Accompagner la montée en puissance d'une société civile du numérique**, en mesure de redonner du pouvoir d'action aux citoyens et aux acteurs des territoires ;
- 2- **Construire de manière itérative une stratégie de l'IA à l'échelle nationale et territoriale** qui maîtrise les impacts et usages de ces technologies sur son territoire ;
- 3- **Explorer collectivement les pistes d'amélioration du service public** en mobilisant les ressources technologiques appropriées ;
- 4- **Rapprocher les usagers, citoyens et habitants, collectifs et associations, de la politique et de ses institutions** au service d'un renouveau démocratique.

Ce qui est attendu pour participer à ces concertations

En s'associant à cette démarche, la collectivité s'engage à plusieurs titres.

Avant la concertation

La collectivité en posture de facilitation

Pour que cette démarche soit sincère et constructive, il convient pour le commanditaire, la collectivité, d'être honnête dans sa posture et de s'autoriser à se décentrer dans ce processus collectif. L'intelligence et la connaissance des usages pouvant être situées à l'extérieur de son organisation, des méthodes de facilitation et un design de participation doivent être mis en place pour concevoir et animer cette démarche mais aussi l'inscrire dans la durée.

Identifier les sujets et les acteurs les plus pertinents

Chacune des collectivités est libre de retenir, dans cet exercice de concertation, l'angle du questionnement ainsi que le public concerné : agents publics, citoyens, acteurs économiques, associations. Elle organise en fonction le nombre et la fréquence de réunions associant des citoyens et/ou des acteurs concernés. A l'échelle des territoires, hormis l'exécutif local et les citoyens, la présence de la « société civile » et de corps intermédiaire qui agissent sur les IA et les algorithmes, ou inversement, sur lesquels les IA et les algorithmes peuvent avoir des répercussions plus ou moins significatives, justifie leur saisine à l'égard d'une concertation territoriale sur ces sujets.

Recrutement représentatif

Selon l'orientation et le questionnement choisi, la collectivité pourra donner lieu à la saisine de citoyen.ne.s tiré.e.s au sort, des associations ou d'une partie identifiée de la société civile, valant pour des secteurs d'activité ou un corps professionnel représentatif, parmi lesquels :

- Corps enseignant et personnel éducatif, élèves
- Professionnels de la santé, médecins
- Centres sociaux, professionnels du « care » et de l'aller-vers
- Universitaires
- Corps intermédiaires représentatifs des entreprises et du monde économique
- Etc.

Cette approche vise à proposer pour chacun des territoires engagés un angle particulier (à leur discrétion), et en fonction de celui-ci de mobiliser les acteurs locaux indiqués.

Pendant la concertation

Transparence sur les impacts de la concertation sur les décisions

Les objectifs attendus ainsi que la méthode d'animation et d'arbitrage sur les décisions par le commanditaire seront transparents. Les contributeurs sont donc informés sur la manière dont leurs propositions impacteront la mise en œuvre du projet.

Donner les moyens d'une contribution sincère

Dans une logique de réciprocité, les commanditaires sont transparents sur les objectifs visés, et s'engagent à ce que les participants aient les moyens de contribuer sincèrement en apportant leurs expertises et leurs idées. La méthodologie d'animation de cette concertation est clairement documentée et accessible à toute personne ou organisation extérieure dans la mesure du possible.

A l'issue de la concertation

Documentation de la démarche de concertation et droit de suite

La collectivité s'engage à une transparence des modalités d'instruction et de diffusion de l'avis issu de la concertation. Ces modalités de restitution restent libres et au choix de la collectivité, Elles peuvent être symbolisées, par exemple, par la communication d'un rapport ou d'un avis, voire préciser, pour chaque proposition, ce qui a été retenu ainsi que les motifs d'un éventuel rejet partiel ou total.

En complément des éléments de restitution produits dans le cadre de chacune de ces démarches de concertation localement, les porteurs s'engagent à documenter les processus et apprentissages à travers le canevas proposé par Les Interconnectés (voir ci-dessous). La mise en commun des démarches et des remontées de chaque territoire permettra ainsi de nourrir les constats et recommandations communes qui seront portées au niveau national par la commission.

Ce qui sera fait de ces productions

La vie de l'avis : intégration et restitution des résultats de ces concertations

La commission numérique, en tant qu'espace d'élaboration collective de propositions sur les axes stratégiques du numérique au sein des territoires, analysera et prendra en compte les résultats issues de ces concertations qui lui seront communiquées.

Ces éléments seront rendus public, sous un format ouvert. Les résultats de ces démarches nourriront la production de son manifeste « Faire de l'IA responsable une doctrine politique partagée », document qui affirmera la doctrine politique de l'IA au service des collectivités territoriales.

La commission s'engage à porter la parole des territoires et livrer de manière sincère les résultats de ces concertations. Elle s'attachera à restituer en premier lieu aux collectivités qui auront contribué à cette démarche les éléments retenus pour la prise de position commune et les sollicitera pour en soutenir la restitution.

S'engager dans cette démarche collective

Vous souhaitez animer une concertation territoriale de l'IA et rejoindre cette dynamique collective, prenez alors connaissance du formulaire suivant et inscrivez-vous officiellement sur evenements.interconnectes.com/concertations-territoriales-de-l-ia (rubrique « je m'engage »).

En participant à cette démarche je m'engage à

- ☐ Garantir une posture de neutralité et de facilitation pour animer et faire émerger des propositions sincères à travers ces concertations ;
- ☐ Cadrer les modalités du droit de suite auprès des contributeurs pour rendre compte de ce qui sera fait concrètement des propositions ;
- ☐ Être fidèle et représentatif de la diversité des points de vue en associant à ces concertations les acteurs locaux les plus pertinents (usagers, corps intermédiaires, agents, acteurs associatifs, académiques ou économiques, etc) ;
- ☐ Documenter les résultats et enseignements issus de ces concertations en complétant le canevas proposé par Les Interconnectés ;

Pour toute question ou besoin d'aide sur ces concertations territoriales de l'IA, n'hésitez pas à prendre directement contact avec nous : mbrient@interconnectes.com

Canevas de documentation

Pour documenter et suivre les démarches de concertations territoriales d'IA, Les Interconnectés proposent un canevas que chaque collectivité contribuant à cette démarche s'engage à renseigner. Cette ressource permettra de nourrir un inventaire des concertations animées à l'échelle nationale mais aussi de suivre leur développement.

– Informations pratiques

- **Collectivité** : nom de la collectivité, code INSEE
- **Personne référente** : email
- **Date de début de la concertation prévue** : JJ/MM/AAAA
- **Public associé à la concertation** : ☐ usagers du service public ☐ agents ☐ corps intermédiaires ☐ élus ☐ acteurs économiques ☐ acteurs académiques ☐ acteurs associatifs
- **Avez-vous eu recours à une AMO pour le cadrage et l'animation des concertations ?**
☐ oui ☐ non
- **Avez-vous fait appel à des intervenants, à des personnalités du milieu des algorithmes, de l'IA ou plus largement des nouvelles technologies ?** Si oui, nom, profession et titre de la présentation

2 – Objectifs et méthodologies de la concertation

- **Objectifs de la démarche** : angles abordés, attentes du commanditaire
- **Méthodologie de recrutement** : ☐ tirage au sort ☐ recrutement ciblé ☐ appel à manifestation ☐ autre (à préciser)
- **Méthodologie d'animation et de participation** : ☐ Cartographie des enjeux ☐ futur souhaitable/non-souhaitable ☐ écriture participative ☐ autre (à préciser)
- **Sujet posé et évolution** : quelle a été la consigne posée ? le cadre initial a-t-il évolué au cours de la concertation ?
- **Méthodologie de restitution** : sous quelle forme les résultats de la concertation ont-ils été remis ? une plénière a-t-elle été organisée ?

3 – Résultats synthétiques de la concertation (les collectivités peuvent restituer plusieurs concertations)

- **Date de fin de la concertation prévue** : JJ/MM/AAAA
- **Nombre de séquences animées** : en heure
- **Nombre de participants** :
- **Points de vigilances issus des débats** : difficultés rencontrées, interrogations et alertes remontées
- **Diagnostics qui ressortent des débats** : freins, opportunités pour le territoire et ses acteurs
- **Propositions qui ressortent des débats** : demandes à l'égard de la collectivité ou des pouvoirs publics
- **Droit de suite de la collectivité** : la collectivité s'est-elle engagée sur un droit de suite ? quels sont les points-clés d'actions envisagés ? quels impacts de la concertation sur la mise en œuvre du projet
- **Accès aux ressources et aux productions** : url

Annexe

Pour une démarche de concertation décentralisée

La démarche de concertation animée n'aboutira pas directement à la négociation ou l'arbitrage d'une décision, mais visera à la préparer. La décision sera assumée par les responsables légaux du service déployé. Pour rappel, cette démarche se différencie d'autres modes de participation qui peuvent être organisés selon un niveau de décision partagée :

- ▲ 1. **La codécision** : implique la prise de décision en acteurs qui sont en posture de responsabilité légale sur un projet
2. La concertation : implique le travail en commun, entre des acteurs pour élaborer collectivement des propositions, recommandations ou point de vigilances sur un projet
3. **La consultation** : vise à demander un avis sur un projet cadré à des acteurs tiers ou usagers afin d'enrichir ou cadrer la mise en œuvre d'un projet
4. **L'information** : vise dans une logique de transparence ou d'appropriation à transmettre des informations aux acteurs d'un projet

Objectifs de la démarche de concertation :

Dans le cadre du développement et du déploiement d'un service ayant recours à l'IA, une démarche de concertation adresse plusieurs objectifs :

- **Social** : par la rencontre, elle permet de créer du lien entre les parties prenantes. Ainsi, elle favorise le développement d'une confiance, d'apprentissages mutuels et de réciprocités. Cela implique le partage des points de blocages, l'identification et la recherche de compromis entre des objectifs divergents des acteurs impliqués dans le projet.
- **Démocratique** : afin de répondre aux enjeux de transparence de la vie publique et des choix technologiques opérés, la démarche de concertation vise à rapprocher les décideurs des usagers en leur donnant voix pour définir le cadre d'un projet et l'enrichir, mais aussi rendre transparent les méthodes de prises de décisions.
- **Développement centré usages** : pour aligner les besoins des usagers et le périmètre du projet au service déployé, cette démarche peut viser à qualifier des parcours, des usages, des processus d'amélioration et de surveillance en vue du déploiement d'un service.

Ressources

- [Promouvoir une société civile du numérique](#) - sous-commission « Numérique et débat citoyen » - Les Interconnectés, France urbaine, Intercommunalités de France (2022)
- [Guide de concertation territoriale et de facilitation](#) – LISODE (2017)
- [Guide « concevoir la stratégie globale d'une démarche de participation citoyenne »](#) - DITP (2024)
- [Appel d'Amiens – Rencontre Européenne de la participation citoyenne](#) (2022)
- [Dans les algorithmes - Pourquoi utilisateurs et concepteurs ne se rencontrent-ils pas ?](#) (2024)